



Protocole d'accord
entre le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu
(Royaume d'Espagne)
et le Parc national des Pyrénées
(République française)
2024 - 2034

UN PASSÉ, UN PRÉSENT ET UN FUTUR EN PARTAGE

Notre volonté de travailler main dans la main naît en 1988, avec la signature de la première charte de coopération entre nos deux Parcs nationaux transfrontaliers. Depuis, un certain nombre d'actions communes ont été réalisées.

L'augmentation de l'usage public des zones protégées et les défis climatiques actuels exigent un renforcement de cette coopération, afin d'avancer ensemble de manière plus efficace vers un même but commun : conjuguer conservation des patrimoines naturels et culturels de nos territoires et développement local durable.

Ce protocole d'accord officialise les objectifs de coopération portés par le Parc national des Pyrénées et le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu pour la période 2024 - 2034.

Les signataires de ce protocole d'accord au nom du Royaume d'Espagne, Parc national d'Ordesa y Monte Perdido, seront le directeur général de l'environnement naturel, M. Alfonso Calvo Tomás et la directrice du Parc national d'Ordesa y Monte Perdido, Madame Elena Villagrasa Ferrer et au nom de la République française, Parc national des Pyrénées, le président du conseil d'administration, M. Louis Armary et la Directrice du Parc national des Pyrénées, Madame Melina Roth.

UN DESTIN COMMUN, FRUIT D'UN TERRITOIRE PARTAGÉ

Entre les roches calcaires, sculptées par les glaciers et les rivières qui coulent le long de ses pentes, vers l'Atlantique ou la Méditerranée, nos Pyrénées bénéficient d'une unité à multiples facettes.

Située au carrefour de diverses influences climatiques, refuge pour une flore et une faune uniques avec des espèces endémiques comme l'aster, la ramonde, l'iris ou le lys, le desman ou les isards, les ours ou les bouquetins ibériques récemment réintroduits, cette partie du massif est le théâtre d'une richesse et d'une diversité exceptionnelles.

Dans le ciel volent des rapaces (gypaète barbu, vautours fauves...), l'ours brun et le grand tétras vivent dans la forêt, les euproctes et les rainettes des Pyrénées prospèrent dans les milieux aquatiques. Ses célèbres paysages, mondialement reconnus, conjuguent harmonie et exagération dans de mystérieuses relations géologiques comme les vertigineuses hauteurs du canyon d'Ordesa auxquelles répond le gradin colossal du cirque de Gavarnie.

On traite ici d'un même patrimoine commun, formé par les versants sud (*Espagne*) et nord (*France*) d'un même massif, en apparence si différents mais si semblables dans leurs moindres recoins.

Ici, plus qu'ailleurs, les Pyrénées forment une barrière, mais aussi un point de rencontre que l'histoire, heureuse ou tragique en fonction des périodes, a sublimé.

Sur les deux versants du massif, les communautés partagent depuis des siècles la même gestion des estives. Les traités pastoraux scellent les alliances qui furent les fondamentaux de la paix entre les vallées. Ils furent, en quelque sorte, les précurseurs d'une coopération transfrontalière moderne ayant pour objectif principal le partage durable des ressources.

Bien avant que les routes ne remontent pas des fonds des vallées, les chemins pastoraux reliaient déjà les deux côtés des Pyrénées par les cols de Boucharo, Estaubé, Barroude, le Somport ou Bielsa. Ces passages, autrefois traversés à pied ou à cheval, sont maintenant ceux des randonneurs.

Nombreux sont les habitants qui traversèrent les frontières à la recherche d'une meilleure qualité de vie, fuyant la pauvreté, les guerres, l'oppression, ou pratiquant les échanges commerciaux et la contrebande.

Les mêmes difficultés naturelles ont forgé des racines linguistiques et culturelles communes rendant possible, au fil des siècles, la communication dans un environnement particulièrement rude.

Cette histoire, qui se tisse également à travers les arts, la musique, l'architecture et les traditions, a formé peu à peu une identité collective originale qui fait fi des frontières et constitue un patrimoine immatériel de grande valeur.

La nécessité d'un développement local durable, alliant la préservation d'un patrimoine exceptionnel, le soutien aux activités pastorales et la mise en oeuvre d'un tourisme de nature respectueux, est l'expression d'un destin commun forgé dans le passé mais de plus en plus d'actualité. Il faut cultiver ce destin tout en restant fidèle aux traditions d'échanges de nos vallées.

UNE ZONE PROTEGEE D'INTERET INTERNATIONAL

La valeur de ce patrimoine et la nécessité de le préserver ont conduit à la création de deux Parcs nationaux au cœur des Pyrénées centrales.

Le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu (15 700 hectares en zone centrale), conçu autour des deux lieux emblématiques qui lui donnent son nom, a été créé en 1918. Depuis 1988, il possède le diplôme européen des espaces protégés, décerné par le conseil de l'Europe.

Le Parc national des Pyrénées (45 700 hectares de zone cœur), accolé à la frontière franco espagnole sur cent kilomètres, créé en 1967, et voisin de son homologue espagnol, comprend les impressionnants cirques de Gavarnie, Troumouse et Estaubé. Il est membre de la prestigieuse liste verte de l'union internationale de la nature.

Le massif du Mont-Perdu se trouve au cœur des deux Parcs nationaux. Depuis 1997, sous le nom de « *Pyrénées - Mont Perdu, cirques et canyons* », ce bien est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de sa géologie, de ses paysages façonnés par le pastoralisme et de la culture.

Ce bien mixte de caractère transfrontalier de 31 189 hectares est géré par un comité directeur conjoint composé de représentants français et espagnols à parts égales officiellement mandatés par les gouvernements des deux États.

Cette reconnaissance internationale est un emblème partagé que les collectivités franco espagnoles et les deux Parcs nationaux se chargent de promouvoir par le biais d'un modèle exemplaire de gestion commune du patrimoine partagé. Il convient de poursuivre sur ce chemin.

S'ENGAGER DANS LA DUREE

Les deux établissements ont pour mission de connaître et préserver un patrimoine précieux tout en respectant son évolution naturelle, afin de pouvoir le transmettre aux générations futures.

La planification à long terme est l'objectif des deux Parcs nationaux. Chacun travaille à la préservation de la flore, de la faune, des habitats, des paysages et des activités traditionnelles de montagne, afin d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité et contribuer à promouvoir le développement durable des vallées.

Il s'agit, en définitive, de veiller collectivement au respect et à la qualité de l'ensemble des écosystèmes naturels.

DES METHODES EN PARTAGE POUR UN MEME BUT

Chaque Parc national planifie ses actions dans le cadre de documents pluriannuels différents, en fonction de la législation et de l'organisation territoriale de chacun des pays, mais qui a minima s'attacheront à aborder trois principales ambitions communes :

a) Protéger la nature et les paysages

Cette mission fondamentale est fondée sur la connaissance fine des milieux fragiles des territoires et de leurs interrelations. Les recherches de terrain, effectuées selon des protocoles scientifiques propres mais coordonnés, sont les missions de base des Parcs nationaux.

Il est question de partage d'information, notamment en lien avec le changement climatique, mais également d'observation et de suivi des processus d'évolution de la biodiversité. Cette action pourra s'étendre, par exemple, à des travaux coordonnés de réintroduction de certaines espèces.

b) Rendre le patrimoine naturel accessible au public

Les deux Parcs nationaux reçoivent ensemble chaque année plus d'un million et demi de visiteurs. Grâce aux points d'information, aux maisons du Parc national, aux sentiers, à la signalétique et aux publications sur les supports les plus modernes, chaque Parc national a développé une politique d'accueil et de sensibilisation de qualité. La gestion des visites est réalisée de façon similaire par les deux Parcs nationaux dans le but commun de préservation de la nature.

Des stratégies innovantes et originales de gestion des visiteurs ont déjà été mises en place. Dans le futur, elles devront intégrer une évolution de la réglementation de chaque espace naturel protégé afin de rendre plus lisibles et efficaces les mesures de police de l'environnement.

Dans le même temps, les échanges entre les écoles des deux territoires seront à développer. Ils favorisent une connaissance partagée et renforcent la présence des Pyrénées dans un monde de plus en plus globalisé.

c) Contribuer au développement local durable

La valeur patrimoniale des deux Parcs nationaux est immense et reconnue. Elle est issue d'une histoire qui associe la nature et les actions séculaires des hommes et des femmes du territoire, notamment les activités pastorales traditionnelles.

Les deux Parcs nationaux travailleront de concert pour préserver les paysages et les villages de ce vaste territoire et apporter une meilleure qualité de vie à ses habitants. Ils chercheront à promouvoir un tourisme durable respectueux de la nature et réfléchiront ensemble à une action coordonnée pour les collectivités transfrontalières et à des partages d'expérience. Un travail commun sur la reconnaissance des produits de qualité issus du territoire, sera également à engager.

DOMAINES DE COOPERATION 2024 - 2034

L'Espagne et la France considèrent que les parcs nationaux sont les garants de la préservation de la qualité des patrimoines naturels et culturels de leurs territoires, reconnaissant ainsi leur valeur exceptionnelle.

Le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu et le Parc national des Pyrénées expriment par le présent protocole d'accord, et dans la mesure de leurs possibilités respectives, leur volonté de coopérer dans les domaines suivants :

1. Gouvernance

- Nommer un représentant (et un suppléant) dans le conseil d'administration / *patronato* de son homologue afin de participer aux décisions stratégiques. De même dans les conseils scientifiques.

- Organiser une réunion des directions des deux Parcs nationaux ad minima une fois par an dans le but de coordonner leurs actions.
- Organiser des échanges entre les personnels pour participer à des protocoles scientifiques ou des projets partagés. Il s'agit de favoriser la connaissance mutuelle des équipes et de gérer ensemble des projets transfrontaliers.
- Favoriser la communication régulière et les échanges d'information entre les agents sur des thématiques communes.
- Inviter le Parc national voisin aux événements locaux.

2. Accueil du public

TOURISME DURABLE

- Échanger des informations et des retours d'expérience sur des thèmes d'intérêt commun tels que la mobilité durable ou l'accessibilité dans les espaces naturels.
- Proposer aux professionnels du tourisme des informations sur les patrimoines naturels et culturels et sur la réglementation des deux Parcs nationaux.
- Promouvoir des actions conjointes de sensibilisation environnementale et d'interprétation du patrimoine.

COMMUNICATION ET ADAPTATION LINGUISTIQUE

- Offrir au public informations et documentations bilingues à travers le réseau de centres de visiteurs et de maisons du Parc, en soulignant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les différents statuts de protection présents sur les territoires et la préservation des patrimoines naturels et culturels.
- Actualiser et alimenter les sites Web et les réseaux sociaux dans les deux langues.
- Favoriser une bonne connaissance des deux réglementations existantes en vue de leur respect par les visiteurs des deux versants.

ÉCHANGES

- Encourager les échanges scolaires entre les vallées, contribuant ainsi à l'apprentissage des langues et à la connaissance du milieu naturel.
- Encourager l'accueil et les échanges de chercheurs et d'étudiants des universités liées au territoire des deux Parcs nationaux.

GESTION DES RISQUES

- Partager des expériences et des informations en matière de prévention et contrôle des risques.

3. Conservation et durabilité

RECHERCHE

- Collaborer à l'inventaire, à l'observation et au suivi des processus d'évolution de la biodiversité en lien avec le changement climatique.
- Entreprendre de manière coordonnée des activités scientifiques dans les domaines de connaissance utiles aux deux Parcs nationaux.
- Partager, harmoniser et coordonner, autant que possible, les bases de données cartographiques et les archives documentaires pour un enrichissement mutuel.
- Étudier conjointement l'impact environnemental, économique et social des pratiques de loisirs et leur possible régulation.

FAUNE ET FLORE

- Partager les connaissances et l'actualité de chaque Parc national en matière de faune et de flore.
- Diffuser conjointement une information consolidée sur les grands prédateurs.
- Étudier l'impact des espèces invasives et chercher ensemble des solutions consensuelles.
- Échanger sur les impacts de la pollution lumineuse.

PAYSAGES ET GÉOLOGIE

- Définir un réseau de lieux partagés d'intérêt géologique et paysager et rendre accessible à tous les données disponibles sur ces formations.
- Définir un cadre commun pour l'autorisation de travaux scientifiques dans la grotte Devaux.
- Réaliser un suivi paysager en relation avec le pastoralisme.

4. Activités économiques et culturelles

- Collaborer à la gestion des pâturages et du pastoralisme et contribuer ensemble à la conservation / développement de l'élevage extensif et explicitement de la transhumance

- Travailler au développement et à la promotion des produits de qualité et des savoir-faire locaux et partager des expériences sur le sujet.
- Étudier les conditions de compatibilité des pratiques de loisirs dans une optique de durabilité.
- Encourager la mise en place d'initiatives durables d'écotourisme et de découverte des patrimoines entre les acteurs des deux versants.
- Encourager l'organisation d'activités culturelles transfrontalières visant à dynamiser les territoires et renforcer le sentiment d'appartenance à un même lieu, à une même culture.

5. Financement

- Rechercher et participer à des appels à projet transfrontalier et communautaire, comme les POCTEFA, et mobiliser leurs équipes sur ces sujets.
- Favoriser des achats en commun afin d'obtenir des économies d'échelle.

DIFFUSION ET SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD

Suite à sa signature, les termes du protocole d'accord seront diffusés auprès des acteurs concernés, des collectivités et des agents des deux Parc nationaux.

Ce protocole d'accord se décline en plans d'action quinquennaux dont le suivi sera réalisé lors de la réunion annuelle de coordination entre les deux Parc nationaux.

Un bilan de ces actions sera effectué au bout de 5 ans, celui-ci fera l'objet d'une communication interne et externe.

*** ** *** **

Ce document est une simple déclaration d'intention n'impliquant aucun type de dépenses extraordinaires pour les parties, non-contraignante juridiquement et non soumise au droit international. La présente déclaration n'est pas juridiquement contraignante et n'est pas soumise au droit international.

En outre, les actions réalisées dans le cadre de cet accord seront planifiées selon la réglementation et l'organisation de chaque Parc national. Les actions de coopération transfrontalière se concrétiseront, le cas échéant, dans des documents spécifiques.

Ce protocole d'accord cherche l'équilibre entre réalisme et ambition. Les parties signataires ont à cœur de s'ajuster aux besoins communs des deux Parcs nationaux dans la limite des moyens de chaque entité.

Nous sommes convaincus que le facteur humain est un élément décisif pour stimuler et approfondir cette coopération sur le long terme. Une collaboration qui revêt toute son importance à l'aune des défis des changements climatique et global qui affectent les Pyrénées.

Le présent protocole d'accord est signé en espagnol et en français, les deux versions étant également valables.

Fait au Pourtalet, le 13 septembre 2024.



Monsieur Louis ARMARY
Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées

Monsieur Alfonso CALVO TOMAS
Directeur général de l'environnement, de la
de la pêche du Gouvernement d'Aragon

Madame Melina ROTH
Directrice du Parc national de Pyrénées

Madame Elena VILLAGRASA FERRER
Directrice du Parc national d'Ordesa Monte
Perdido

ES. PARC
PYRENEES
ROTH

DPTO DE MEDIO AMBIENTE Y TURISMO
ORDESA Y MONTE PERDIDO
PARQUE NACIONAL